

Utilisation d'une correspondance d'avocat pour fonder un redressement fiscal



© 2025 Les Echos Publishing

L'utilisation d'une correspondance d'avocat, couverte par le secret professionnel, dans le cadre d'un redressement fiscal ne remet pas en cause ce redressement dès lors que ce dernier est fondé sur des renseignements transmis par une autre source.

Licenciement économique : de l'importance de l'obligation de reclassement



© 2025 Les Echos Publishing

Les licenciements pour motif économique prononcés sans

respecter l'obligation de reclassement pesant sur l'employeur sont dépourvus de cause réelle et sérieuse.

Remboursement de frais et remise en cause de la gestion désintéressée d'une association



© 2025 Les Echos Publishing

L'association qui rembourse des frais à un bénévole sans exiger de justificatifs probants risque de perdre le caractère désintéressé de sa gestion et, donc, les avantages fiscaux qui y sont liés.

Agrément d'une cession de parts sociales de SARL : les

associés ont 3 mois pour statuer



© 2025 Les Echos Publishing

Lorsque les associés d'une SARL n'ont pas statué sur l'agrément d'une cession de parts sociales dans un délai de 3 mois, cet agrément est réputé acquis.

Quand la liquidation judiciaire d'une société est étendue à son dirigeant



© 2025 Les Echos Publishing

En présence de relations financières anormales entre une société et son dirigeant, la liquidation judiciaire dont fait l'objet la première peut être étendue au second, et ce même si ce dernier avait agi en vue de préserver la survie de la société.

Barème Macron : quelle indemnité après 10 ans d'ancienneté ?



© 2025 Les Echos Publishing

Dès lors que le salarié cumule au moins 11 ans d'ancienneté, l'indemnité minimale qui lui est due en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse est la même quel que soit l'effectif de l'entreprise.

Quand renoncer à une clause de non-concurrence ?



© 2025 Les Echos Publishing

En cas de licenciement pour inaptitude d'origine non

professionnelle, la renonciation à la clause de non-concurrence imposée au salarié doit intervenir au plus tard à la date de son départ effectif de l'entreprise.

Exercice d'une activité non-prévue dans le bail commercial



© 2025 Les Echos Publishing

Le commerçant qui exerce dans des locaux destinés à un usage de snack une activité de restauration plus sophistiquée s'expose à la résiliation du bail commercial.

De la rupture amoureuse à la rupture du contrat de travail



© 2025 Les Echos Publishing

Un fait tiré de la vie personnelle d'un salarié peut justifier son licenciement disciplinaire s'il constitue un manquement à son obligation de santé et de sécurité envers ses collaborateurs.

Quand un directeur commercial peut-il être considéré comme un dirigeant de fait ?



© 2025 Les Echos Publishing

Faute d'avoir commis des actes concrets caractérisant son immixtion dans la direction de la société, le directeur commercial d'une SARL n'a pas pu être considéré comme en étant le gérant de fait.